MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

LE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

LES RENDEZ-VOUS DU GOUVERNEMENT DU CENTRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE (CICG) SUR LE THEME :
« Acquis et actions nouvelles pour relever le défis de l'emploi des jeunes ?»

Jeudi 27 juin 2019 à 10 heures – Auditorium de la Primature, Abidjan-Plateau

PROPOS LIMINAIRES DE MONSIEUR LE MINISTRE MAMADOU TOURE, MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

Introduction

L'Afrique compte aujourd'hui, selon la BAD, environ 420 millions de jeunes de 15 à 35 ans. Chaque année, 10 à 12 millions de jeunes africains arrivent sur le marché du travail. Là où, seulement 3 millions d'emplois formels sont créés annuellement. L'emploi des jeunes se présente donc comme le plus grand défi que doit relever aujourd'hui l'Afrique. L'emploi et les opportunités pour les jeunes sont systématiquement placés au sommet de l'agenda du développement de la plupart des pays du continent.

La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette réalité. En effet, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, la population de la Côte d'Ivoire demeure très jeune. Sa structure par âge montre qu'elle comprend 77,3 % d'individus de moins de 35 ans. Les Jeunes (15-34 ans) au nombre de 8 048 341 individus constituent **35,5 %** de la population totale et **63,10 %** de la population en âge de travailler.

C'est donc à juste titre que le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, dès son accession au pouvoir, a inscrit cette catégorie sociale comme une des priorités de l'action gouvernementale. Cette volonté politique exprimée a été soutenue par de nombreuses initiatives, actions et programmes en vue de répondre efficacement aux défis qui se posent aux jeunes ivoiriens. Huit (08) ans après, des acquis considérables ont été obtenus. Toutefois, de nombreux défis restent à relever.

C'est dans ce contexte, le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, dans son adresse du **06 août 2018** à la Nation, a instruit le Gouvernement à l'effet d'accentuer ses efforts en matière de politique sociale en vue d'une amélioration de l'impact social de l'action gouvernementale sur les populations, notamment les plus vulnérables, c'est-à-dire les jeunes et les femmes.

En exécution de cette instruction, le Gouvernement a élaboré et adopté le Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv 2019-2020) dont l'objectif est d'accroitre le bien-être des populations en apportant des réponses et solutions efficaces et rapides à leurs préoccupations.

L'axe 4 de ce Programme Social du Gouvernement est relatif à l'autonomisation des jeunes et des femmes. Nos actions nouvelles s'inscrivent dans la mise en œuvre de cet ambitieux programme social. Mais avant de les décliner, il convient de faire le point des avancées et d'identifier les défis à relever.

I. Les acquis

1. le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC)

Au lendemain de la crise postélectorale, le Gouvernement a, avec l'appui de la Banque Mondiale, dans l'urgence, initié le Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences (PEJEDEC) qui a été approuvé en Septembre 2011. L'objectif du PEJEDEC est d'améliorer l'accès aux emplois et le développement des compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 35 ans en situation de sans emploi ou de sous-emploi.

La Mise en œuvre depuis 2012 sur toute l'étendue du territoire national, enregistre à ce jour **58 358 bénéficiaires,** répartis comme suit :

- Pour le volet stage **: 4 213 bénéficiaires** ;
- Apprentissage : **10 803 bénéficiaires** ;
- Chantiers-Ecoles : **944 bénéficiaires;**
- Formation professionnelle : **987 bénéficiaires** ;
- L'entreprenariat : **17 017 bénéficiaires** ;
- Les THIMO : **24 386 bénéficiaires**.

Il faut rappeler que la phase initiale du **PEJEDEC ciblait 27 500 bénéficiaires pour un montant de 25 milliards de FCFA**. Cette Première phase a enregistré un taux de réalisation global **de 103%** des objectifs fixés. Fort de cette performance, un financement additionnel **de 25 milliards de FCFA pour une cible 31 500 Jeunes bénéficiaires** a été accordé à la Côte d'Ivoire. Au total, les deux phases ciblent **59 000 jeunes** pour un montant global de **100 millions de dollars** (60 milliards FCFA).

Par ailleurs, la Banque Mondiale, que nous tenons à saluer pour son appui constant, a accepté de financer une troisième phase du PEJEDEC à hauteur de **100 000 000 USD.** Ce financement devrait être mis en place d'ici la fin de cette année.

2. Le Projet C2D-Emploi jeunes

Le Projet C2D-Emploi jeunes s'inscrit dans le cadre Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé le 1er décembre 2012 entre la République de Côte d'Ivoire et la République française. Ce projet, dont l'objectif est de soutenir et amplifier les dispositifs existants d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, comprend trois composantes essentielles:

Composante 1 : Renforcement de l'employabilité des jeunes
Composante 2 : Développement de l'entreprenariat des demandeurs d'emplois
Composante 3 : Appui institutionnel à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'emploi et au fonctionnement de l'Unité de coordination du Programme Emploi.

Avec un financement **de 32 Milliards de FCFA**, le C2D-Emploi jeunes vise 48 598 jeunes âgés de 18 à 40 ans sur toute l'étendue du territoire national durant la période 2013-2023. A ce jour, Le projet C2D Emploi Jeunes totalise **20 774 bénéficiaires** qui se déclinent comme suit :

- Pour le volet stage : **790 bénéficiaires ;**
- Apprentissage : **222 bénéficiaires ;**
- Chantiers-Ecoles : **732 bénéficiaires**
- L'entreprenariat : **13 441 bénéficiaires ;**
- Pour les THIMO : **5 589 bénéficiaires.**

3. l'Agence Emploi jeunes

L'Agence Emploi jeunes est née de la refonte des structures opérationnelles (AGEPE, FNJ, FIDEN) en charge de la Promotion et de l'emploi jeunes, cela dans un esprit d'efficience, de simplification afin d'offrir plus de lisibilité aux acteurs concernés par les problématiques de l'emploi jeunes.

En effet, la multiplicité de structures opérationnelles de Promotion de l'emploi des jeunes. Cette situation n'a pas permis une prise en charge efficace des jeunes demandeurs d'emplois. **Le Gouvernement a** donc procédé à leur rationalisation afin d'accélérer les initiatives gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes. Ainsi, de 2016 à 2018, l'Agence Emploi Jeunes a enregistré **222 213 bénéficiaires,** répartis comme suit :

- Placement direct : **1499 bénéficiaires**
- Mis en stage : **24 940 bénéficiaires**
- Développement des compétences : **104 032 bénéficiaires**
- THIMO : **17244 bénéficiaires**
- Appui à l'auto emploi et entrepreneuriat : **74 598 bénéficiaires.**

4. **L'amélioration du climat des affaires**

Le Gouvernement a engagé des reformes fondées sur le référentiel de l'indice Doing Business pour l'amélioration du climat des affaires, il s'agit notamment de :

- la Création d'entreprises en 24 h à seulement 15 000 FCFA,
- l'obtention du Permis de Construire en 26 jours,
- la facilitation et l'accélération des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes, ainsi que des remboursements des crédits d'impôts (TVA)
- la sécurisation de la vie économique à travers la simplification et l'accélération des procédures amiables et judiciaires de règlement des litiges.

Ces reformes ont permis la création, selon le CEPICI, de créer **82 261 emplois** entre 2015 et 2018.

Au total, l'ensemble de ces réformes, politiques et programmes de l'Etat a contribué à créer, entre 2011 à 2016
, suivant les enquêtes emploi, **2 623 655 emplois**.
Par ailleurs, on peut noter dans la structuration de ces emplois, nous avons à peu près 600 mille emplois qui ont été créés par le secteur privé et autour de 350 mille emplois crées par le secteur publique et parapublique. Le différentiel étant le secteur informel, vous devez noter que les emplois crées dans le domaine de l'agriculture sont assimilés aux emplois informels.

5. ***Au titre de la Promotion de la Jeunesse :***

Pour une meilleure coordination de toutes les initiatives sectorielles en faveur des jeunes, le Gouvernement a adopté, le 19 octobre 2016, la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) pour la période 2016-2020. Cette politique est mise en œuvre à travers cinq (5) axes stratégiques notamment :

- **la Stratégie Nationale d'Autonomisation des Jeunes (SNAJ)**, qui a pour but d'améliorer l'encadrement des jeunes par leur implication dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire ;
- **la Stratégie Nationale de Protection de la Jeunesse (SNPJ)**, qui vise à contribuer à la réduction des comportements à risque chez les jeunes en vue de leur assurer un environnement sain et protecteur ;
- **la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ)**, qui vise à contribuer, à créer de l'emploi afin de réduire le chômage, le sous-emploi et la précarité des jeunes ;
- **la Stratégie Nationale de Service Civique (SNSC)**, qui vise à impliquer le citoyen dans un processus de développement durable par un engagement civique, citoyen et professionnel indispensable à l'émergence d'un « IVOIRIEN NOUVEAU » ;
- **la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des Initiatives en faveur des Jeunes (SNPCIFJ)**, avec pour objet de contribuer à la coordination d'ensemble de toutes les initiatives en faveur des Jeunes en Côte d'Ivoire.

Le Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJ-CI) a été mis en place afin de garantir la représentativité des jeunes et de faciliter leur participation aux prises de décisions qui les concernent.

Dans la même période, des échanges internationaux entre nos jeunes, ceux d'autres pays et les organisations internationales des Jeunes. A titre d'exemple, plusieurs jeunes ivoiriens ont été sélectionnés dans des programmes internationaux (YALI, Fondation OBAMA, etc.) la Caravane de l'amitié ivoiro-malienne a été organisée en août 2017 à Bamako, avec la signature d'un accord de coopération entre les CNJ-CI et CNJ-Mali.

Dans le cadre de la protection des jeunes, plusieurs campagnes de sensibilisation contre les fléaux sociaux (drogues, alcool, radicalisation, cybercriminalité, immigration irrégulière, grossesses précoces) ont été organisées en collaboration avec l'UNICEF et l'UNFPA, à l'endroit de **1 411 899 jeunes**.
Evidemment nous avons pu mettre en place une plateforme d'information et d'interaction des adolescents et des jeunes, dénommée U-report, en collaboration avec l'UNICEF. Cette plateforme permet aujourd'hui à ***341 755* jeunes** d'interagir entre eux.

Cependant, en dépit des résultats remarquables obtenus, des écueils subsistaient. Aussi, dès notre prise de fonction et au regard des objectifs qui nous étaient assignés, des audits organisationnels de l'Agence Emploi Jeunes ont été réalisés avec l'appui de l'AFD, de Pôle Emploi et d'un Cabinet indépendant. Ensuite, nous avons organisé les états généraux de la jeunesse, du 09 au 11 janvier 2019, avec pour objectif de recueillir l'avis des jeunes sur le traitement des questions qui les concernent. Les conclusions de l'audit organisationnel et des états généraux de la jeunesse ont permis d'identifier les défis à relever et apporter les réponses adéquates.

II. Reformes et actions entreprises

Pour relever ces défis et apporter des solutions notables, des actions prioritaires ont été entreprises par notre département ministériel à travers différentes réformes.

1. **Au titre de la promotion de la Jeunesse**

- Le cadre juridique régissant l'encadrement et l'accompagnement des jeunes s'est avéré inadapté aux réalités des jeunes aujourd'hui. Le texte juridique principal est le décret de 1972 sur les associations de Jeunesse. Il a donc été recommandé au cours des états généraux de la jeunesse de reformer le cadre juridique et réglementaire de la jeunesse.
  Dans ce cadre, une équipe d'experts de mon département ministériel et d'autres ministères est à pied d'œuvre pour proposer l'avant-projet d'une loi d'orientation sur

la jeunesse qui doit définir les règles et principes directeurs qui régiront la définition des politiques et programmes d'organisation, d'encadrement et d'accompagnement des jeunes. Nous envisageons soumettre cet avant-projet de loi au Conseil des Ministres avant la fin de l'année 2019.

Cette loi sera suivie de plusieurs décrets d'application, dont un portant sur l'Organisation des associations de Jeunesse et un autre, sur le Conseil National de la Jeunesse.

- En attendant que le processus d'adoption de la loi d'orientation et des décrets subséquents soit achevé, un projet d'arrêté a été élaboré pour consacrer les points d'accord trouvés avec les jeunes sur le statut et l'organisation du CNJ-CI.
- Dans le cadre du renforcement des capacités des organisations de jeunesse et des faitières d'organisations de jeunesse ont souhaité un accompagnement plus fort de l'Etat à travers des subventions et un appui afin d'acquérir des sièges. En réponse à cette demande, nous avons décidé d'augmenter la subvention du CNJCI qui passe de 70 millions à 100 millions et d'octroyer une subvention de 10 millions à chacune des huit (08) faitières d'organisations de Jeunesse. Cette année, elles recevront toutes ces subventions. Cependant, à partir de l'année prochaine, cette subvention sera donnée sur présentation du rapport d'activités et du bilan financier de la faîtière.
- Relativement au renforcement des capacités des organisations de jeunesse et des jeunes, des formations sont envisagées. Celles-ci porteront essentiellement sur la gestion, la gouvernance associative, les habiletés de leadership des jeunes et la prise en compte du Genre dans la vie des associations de la jeunesse.
- Concernant le renforcement des dispositifs de protection des jeunes, les dispositions ont été prises pour l'intensification des Campagnes de Communication pour le changement de Comportement (CCC) des jeunes face aux fléaux sociaux (drogues, alcool, radicalisation, cybercriminalité, immigration irrégulière, grossesses précoces), avec une plus grande implication des mouvements et des associations de jeunesse.

1. **Au niveau l'emploi des jeunes :**

Au titre des reformes du dispositif d'emploi et d'insertion des jeunes :

- La mise en œuvre des conclusions de l'audit organisationnel et de gestion de l'Agence Emploi Jeunes a permis d'amorcer sa restructuration pour mieux l'adapter aux enjeux des réponses à apporter à la problématique de l'emploi des jeunes et obtenir beaucoup plus de résultats.

  Ainsi, nous avons procédé à la modification du décret portant organisation et fonctionnement de l'AEJ et la réforme de son organigramme. Cette réforme a permis de doter l'Agence d'un administrateur Adjoint qui coordonnera les activités

opérationnelles et permettra à l'Administrateur de mieux suivre les activités des directions supports qui ont fort impact sur le succès des opérations.

Egalement, nous avons constaté que la structure du personnel ne permettait pas une action efficace car, il y avait une trop forte concentration des employés dans les fonctions support (54%) au détriment des fonctions opérationnelles (46%). Or, la norme veut que la plus grande partie du personnel soit dans l'opérationnel. Nous avons donc décidé de redéployer le personnel, de sorte à avoir 70% des agents dans les Agences Régionales et seulement 30% au siège dans les fonctions supports.

- Le redéploiement du personnel s'inscrit également dans un processus d'amplification de la territorialisation à travers la création de Guichets Emploi dans les Mairies, ce qui permettra d'assurer un paquet minimum d'activités de l'Agence Emploi Jeunes dans les communes. L'objectif étant de rapprocher l'Agence Emploi Jeunes du plus grand nombre de jeunes demandeurs d'emplois, notamment ceux qui sont dans les zones les plus reculées. En effet, jusqu'à ce jour nous n'avons que 20 agences régionales. Elles ne peuvent couvrir efficacement tout le territoire national. Les Guichets Emplois assureront donc leur relais dans les communes.

Relativement au financement des projets soumis par les jeunes :

- Les réformes réalisées ou en cours visent à rendre plus flexible et plus efficace le fonds d'appui à l'insertion et à l'emploi des jeunes. Elles ont consisté entre autres :
  - à restructurer le Fonds d'Appui à l'Insertion des Jeunes domicilié à la BNI. C'est un fond doté aujourd'hui d'un montant d'à peu près 22 milliards F qui ne sera plus seulement un fonds de garantie des financements accordés aux jeunes, mais servira en plus au financement direct des AGR, de formations qualifiantes complémentaires et de stages ;
  - Nous avons intégré les partenaires financiers et les jeunes (CNJ-CI) dans le comité de certification des projets en vue de l'accélération et de la transparence du processus de validation du financement de ces projets ;
  - Ces réformes visent aussi à simplifier la procédure de financement des projets. Il s'agit de la mise en place de comités de certification régionaux des projets. Jusque là nous avons un comité de certification très centralisé au niveau d'Abidjan. Nous avons décidé que pour tous les montants inférieurs à 5 millions F, au sein des régions, nous aurons des comités de certification avec des procédures beaucoup plus simplifiées pour analyser les dossiers des jeunes. Et pour les projets de plus de 5millions F, ces projets seront analysés au niveau des comités de certification au niveau de l'Agence emploi jeunes. En tout état de cause, le délai de prise en charge d'un projet, de sa soumission à son financement, ne devrait **plus excéder *3* mois** ; Nous sommes obligés de le reconnaitre que le dispositif tel qu'il était présentait un visage pas réluisant puisque des jeunes pouvaient soumettre des projets et

attendre 1 an, 2 ans et 3 ans sans avoir de réponse. Nous avons décidé à travers cette réforme de faire en sorte que dans un délai maximum de trois mois, tout jeune qui soumet un projet doit avoir une réponse. Soit son projet est bon donc financé soit il n'est pas bon donc pas financé. Nous ne pouvons pas accepter qu'au-delà de trois mois les jeunes restent dans l'expectative sans avoir de réponses sur leurs projets. Nous avons des projets qui sont soumis, depuis plus de 2 ans pour certains, et qui n'ont pas encore eu de financement, nous avons décidé de la reprise totale du processus, les jeunes concernés seront appelés à récupérer leurs projets pour les actualiser et les soumettre à nouveau. J'ai été interpellé par beaucoup de jeunes qui me disent que depuis 2015, 2016 etc, ils ont des projets qui sont dans le pipe. Est-ce qu'il fallait financer ces projets ? Nous avons décidé en tenant compte de l'évolution du marché de demander à ces jeunes de récupérer leur projet et de les réactualiser . Je ne suis pas convaincu que le coût d'un projet d'il y a deux ans soit le même aujourd'hui. Nous allons demander à ces jeunes de récupérer leurs projets et de les soumettre à nouveau en ayant la garantie que tous ces projets auront une réponse dans un délai maximum de trois mois.

Concernant l'accessibilité et la visibilité des dispositifs et des services de l'Agence Emploi Jeunes :

Notre action vise à rapprocher le plus grand nombre des jeunes des opportunités qu'offrent les dispositifs étatiques d'aide à l'insertion professionnelle. Nous avons donc :

- adopté une stratégie de communication afin de mieux informer les jeunes et tous les acteurs du secteur de l'emploi des jeunes en toute transparence ;
- engagé la réforme de la plateforme technologique de l'Agence Emploi Jeunes qui permettra un traitement plus rapide et plus efficace des demandes des jeunes ;
- amélioré la prise en charge des jeunes sur les différents sites de l'Agence Emploi Jeunes à travers le renforcement de nos services d'accueil et de Call Center. C'est une réforme importante. Le manque de communication, le manque de visibilité brouille un peu la perception des jeunes qui quand ils n'ont pas suffisamment d'information ont le sentiment qu'il y a une opacité autour de ces programmes. Nous garantirons dès le mois prochain une transparence totale autour des processus d'enrôlement, d'accueil des jeunes. Toutes ces réformes doivent nous aider à une meilleure mise en œuvre du Programme social du gouvernement. Sans ces réformes nous ne pourrions pas garantir l'atteinte des objectifs qui nous ont été assignés. La mise en œuvre de ces réformes garantira le succès du Programme social du gouvernement dans son axe 4 sur l'insertion des jeunes.

III. Le Programme Social du Gouvernement

Pour accentuer la lutte contre le chômage et amplifier la création d'emplois, notre action immédiate s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 4 du Programme Social du Gouvernement, dont l'objectif à terme est d'insérer 500 000 jeunes sur la période 2019-2020. D'ores et déjà, nos démarches ont permis d'identifier 305 030 opportunités pour les jeunes pour un coût global de 141 milliards F.

Les Composantes de ce programme sont :

- **Programmes de développement des compétences**, sur un objectif **65 000 bénéficiaires,** nous avons collecté à date **57 259 opportunités :**
- **Programmes de mise en stage** pour un objectif global de **200 000 jeunes,** nous avons déjà identifiés **30 750 opportunités ;**
- **Programme de développement de l'entrepreneuriat** des jeunes, **175 000 bénéficiaires**, nous avons collecté **162 112 opportunités ;**

  ce programme vise l'insertion professionnelle des jeunes par l'auto-emploi à travers le financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) allant de 100 000 F CFA à 1 000 000 F CFA et de Projets structurés en Micro et Petites Entreprises (MPE) pour des montants allant de 1 000 000 F CFA à 5 000 000 FCFA.
- Les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) pour un objectif de **60 000** bénéficiaires**, 44 909 opportunités** sont identifiées**.**
  l'objectif des THIMO est de réduire la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes sans qualification en leur donnant la possibilité d'avoir un emploi temporaire et partant, un revenu avec un accompagnement vers une insertion plus durable au terme de la période d'activité qui est de 6 mois ;
  Un objectif de 500 mille emplois nous a été assigné. Comment atteindre cet objectif. La démarche a été participative et inclusive. Sur les instructions de Monsieur le Premier ministre, nous avons entrepris une série de rencontres pour prospecter et identifier les opportunités d'emplois. Nous avons crée le secteur privé qui est le premier secteur pourvoyeurs d'emplois. Nous avons, eu des échanges avec els différentes chambres, nous avons rencontré nos collègues ministres des ministères sectoriels qui participent directement ou indirectement à travers les structures rattachées à la création d'emplois. Toutes ces démarches entamées depuis le mois de Mars d'identifier à ce jour **305 030 jeunes.**

  Voici présentés les acquis des différents politiques et programmes mis en œuvre depuis 2011 par le gouvernement et les perspectives dans le cadre du Programme social du gouvernement. En prélude à ces perspectives, j'ai pu vous présenter l'ensemble des réformes en cours.

Je vous remercie.